



1007455802

DATE DEPOT :	2010-08-27
NUMERO DE DEPOT :	74558
N° GESTION :	2001B14465
N° SIREN :	439208190
DENOMINATION :	SAS RUE LA BOETIE
ADRESSE :	48 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/07/21
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)



RUE LA BOÉTIE

**RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
EN DATE DU 21 JUILLET 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-et-un juillet,

Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président de la SAS RUE LA BOETIE, et Monsieur Philippe BRASSAC, Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE, au capital de 2.312.120.670 euros, ayant son siège social à Paris 8^{ème} (France) - 48 rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°439 208 190, ont pris, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés en date du 05 mai 2010, les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Réalisation définitive de l'augmentation de capital social

1. Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 05 mai 2010, ont décidé en date du 1^{er} juillet 2010 de procéder à une augmentation du capital social de quatre-vingt-deux millions deux cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (82.259.424 €), pour le porter de deux milliards trois cent douze millions cent vingt mille six cent soixante-dix euros (2.312.120.670 €) à deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-quatorze euros (2.394.380.094 €), par l'émission de quarante-et-un millions cent vingt-neuf mille sept cent douze (41.129.712) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal, à libérer de la totalité du nominal lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'émission des actions était assortie d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant immédiatement libéré de la souscription s'est élevé par suite à quatorze euros (14 €) par action correspondant à un montant global de souscription de cinq cent soixante-quinze millions huit cent quinze mille neuf cent soixante-huit euros (575.815.968 €).

La souscription des quarante-et-un millions cent vingt-neuf mille sept cent douze (41.129.712) actions nouvelles était réservée par préférence aux actionnaires qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de trois cent quatre-vingt une (381) actions nouvelles pour dix mille sept cent neuf (10.709) actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 05 mai 2010, ont également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 8 et 9 des statuts.

2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

3. La souscription des quarante et un millions cent vingt-neuf mille sept cent douze (41.129.712) actions nouvelles a été totalement réalisée et libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à concurrence de cinq cent soixante-quinze millions huit cent quinze mille neuf cent soixante-huit euros (575.815.968 €).

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat en date du 21 juillet 2010, établi par le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, Tour Ernst & Young, 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes de la société, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président.

Le certificat susvisé est annexé au présent rapport.

En conséquence, à la date du 21 juillet 2010, le Président et le Vice-Président au vu des pièces et documents présentés, constatent :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital de quatre-vingt-deux millions deux cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (82.259.424 €) décidée par l'Assemblée générale en date du 05 mai 2010.
- La modification des articles 8 et 9 des statuts est devenue définitive dans les termes ci-après :

ARTICLE 8 - Apports : ajout d'un alinéa comme suit :

« Conformément aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale de la Société en date du 05 mai 2010 et du rapport en date du 21 juillet 2010 du Commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire, il résulte que le capital social a été augmenté le 21 juillet 2010 d'une somme de quatre-vingt-deux millions deux cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (82.259.424 €) pour être porté à deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-quatorze euros (2.394.380.094 €), par l'émission de quarante-et-un millions cent vingt-neuf mille sept cent douze (41.129.712) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune. Chaque action nouvelle étant intégralement libérée du nominal et majorée d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action, le montant global de la souscription s'est élevé par suite à cinq cent soixante-quinze millions huit cent quinze mille neuf cent soixante-huit euros (575.815.968 €).»

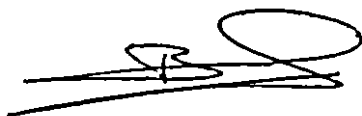
ARTICLE 9 - Capital social : est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-quatorze euros (2.394.380.094 €).

Il est divisé en un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept (1.197.190.047) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune et de même catégorie. »

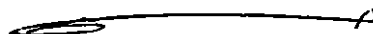
Fait à Paris, le 21 juillet 2010.

Le Vice-Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Philippe BRASSAC

Le Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Dominique LEFEBVRE

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES
EUROPE-ROME

Le 05/08/2010 Bordereau n°2010/2 599 Case n°53

Ext 14583

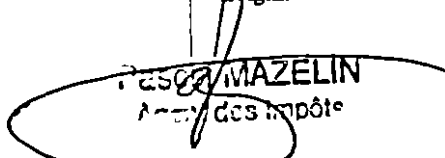
Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent


Pascale MAZELIN
Agent des impôts